

IV. LE RÔLE PROPRE ET L'ORGANISATION DU COLLÈGE DE FRANCE

De cet historique des chaires, il ressort que le Collège de France a servi souvent, selon l'esprit de son royal fondateur, à des enseignements nouveaux qui n'avaient pas encore reçu ailleurs droit de cité. C'est ce qui a fait dire à Ernest RENAN qu'« à côté des établissements où se garde le dépôt des connaissances acquises, il est donc nécessaire qu'il y ait des chaires indépendantes où s'enseignent, non les branches de la Science qui sont faites, mais celles qui sont en voie de se faire » (*Questions contemporaines* p. 144).

Le Collège de France recrute sans condition de grades universitaires ; et par là, il lui est possible d'appeler à lui des savants qui ne sont pas des professeurs de carrière mais qui se sont signalés par des découvertes, par des vues personnelles, par des travaux originaux. Il suffit qu'on soit en droit d'attendre d'eux, dans le domaine de leurs recherches propres, des résultats nouveaux.

D'autre part, il ne prépare à aucun examen et, par conséquent, ses enseignements ne sont assujettis à d'autre programme que celui défini chaque année par le titulaire de la chaire et approuvé par l'Assemblée des Professeurs. Nulle part, la recherche scientifique ne jouit d'une indépendance aussi large. De plus en plus, cette liberté est devenue sa loi, parce qu'elle est sa raison d'être ; et, de plus en plus, elle a déterminé son organisation.

N'étant pas enfermé dans un cycle d'études invariables, le Collège de France n'a pas, en principe, de chaires permanentes. Selon que les sciences diverses se modifient et selon que se produisent des hommes aptes à les faire progresser, les enseignements anciens peuvent disparaître ou se transformer, des enseignements nouveaux peuvent être institués.

Le nombre des chaires de professeurs titulaires est actuellement de cinquante-deux (décret du 22 juin 1934, loi de finances du 24 mai 1951, du 4 août 1956, du 30 décembre 1957 et de 1964 ; à partir de 1969 intégration des trois chaires municipales dans le budget de l'État). Chaque fois qu'un de ces traitements devient disponible par retraite, démission ou décès d'un titulaire, l'Assemblée des professeurs est appelée, de droit, à décider à quel enseignement il conviendrait d'affecter le crédit qui se trouve ainsi sans emploi. Elle peut demander au Ministre le maintien de l'enseignement dont le titulaire vient de disparaître ; elle peut, si elle juge préférable, l'inviter à y substituer un enseignement différent. Dans un cas comme dans l'autre, dès que sa proposition est acceptée, elle désigne deux candidats, l'un en première ligne, l'autre en seconde ; et, comme il a été dit plus haut, elle n'est liée, dans cette désignation, par aucune condition de grade. Elle transmet les procès-verbaux de ses délibérations et ses votes au Ministre, qui communique les documents à l'une des cinq Académies de l'Institut de France : celle-ci présente, à son tour, et dans les mêmes formes, deux candidats. Il appartient au Ministre de

choisir, entre les candidats proposés, le futur professeur ; celui-ci est nommé par un décret du Président de la République.

À partir de 1970 le principe de chaires de « professeur associé » a été admis, et deux crédits de chaire ont été ouverts à cet effet au budget de l'État. Des savants étrangers sont ainsi invités chaque année par l'Assemblée à venir au Collège donner, pendant un ou deux mois, un enseignement relatif à leurs recherches.

En outre deux chaires permettant l'accueil de savants étrangers pour la durée d'une année académique ont été créées :

- en 1989, une chaire dite *européenne*, destinée à une personnalité scientifique originaire d'un pays membre de la Communauté économique européenne ;
- en 1991, une chaire dite *internationale*, destinée à une personnalité originaire des pays de l'Europe de l'Est ou d'autres continents.

Puis, en 2004 est créée une chaire de *création artistique*, consacrée à toutes les formes de création artistique, qui accueille chaque année un professeur différent.

Enfin, en 2007, est créée une nouvelle chaire annuelle, chaire d'Innovation technologique-Liliane Bettencourt, en partenariat avec la fondation Bettencourt-Schueller.

Dans la pratique, sans doute, la liberté de transformation, qui est un élément constitutif de l'institution du Collège, ne saurait être absolue ; l'Assemblée des Professeurs cherche à conserver une juste proportion entre chaires de Sciences exactes et chaires de Lettres et Sciences humaines. En outre, il arrive qu'on juge nécessaire de conserver une chaire, bien que de nombreuses chaires de même titre existent dans les Universités, s'il y a lieu de faire place à un maître original.

Dans l'enseignement aussi prédomine le même principe de liberté. Chaque professeur choisit, d'année en année, le sujet de son cours dans le domaine scientifique qui lui est propre, et généralement dans l'ordre particulier de recherches auxquelles il s'applique à ce moment. Il le soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée des professeurs du Collège, comme il a été indiqué plus haut. Une partie de l'enseignement peut être donné dans des institutions françaises en dehors de Paris, en France ou dans d'autres pays ; cette possibilité a été étendue à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur européens à partir de 1989, extraeuropéens à partir de 1992.

Quelle qu'en soit la forme, les enseignements ont pour règle commune de viser au développement de la science. La simple vulgarisation en est exclue. Les professeurs s'accordent à prendre comme point de départ ce qui est connu et se proposent toujours d'y ajouter quelques éléments nouveaux : faits d'expérience, éclaircissements personnels, vues ou interprétations propres, analyses plus exactes ou synthèses plus suggestives. Il est entendu, au reste, que cet enseignement même n'est que l'une des formes extérieures de leur activité scientifique, laquelle se traduit aussi bien, ou mieux, par des publications, par des missions, par les travaux divers qu'ils font eux-mêmes ou qu'ils suscitent et dirigent.

C'est pourquoi, aux leçons proprement dites, viennent s'adjoindre les directions données aux recherches individuelles qui se font dans les divers laboratoires. Bien entendu, ces recherches comportent toujours, de la part de ceux qui les font auprès des professeurs, un travail personnel et vraiment scientifique. Il ne s'agit en aucun cas de préparation aux examens universitaires, exception faite pour les doctorats, qui ne sont pas assujettis à des programmes. Elles sont surtout l'affaire de chercheurs déjà engagés dans une voie déterminée, qui viennent demander les conseils de savants connus, se familiariser avec leur méthode, profiter de leurs suggestions et des ressources spéciales qu'ils ont pu réunir.

Les cours du Collège étant ouverts à tous, il n'y a ni immatriculation ni droits à payer. L'accès des salles d'enseignement est entièrement libre, dans la limite des places disponibles.

Le Collège de France ne fait pas partie des Universités de Paris. Il relève directement de son protecteur, le Chef de l'État, et, par délégation, du ministre ayant en charge l'Enseignement supérieur et la Recherche.

C'est à l'Assemblée des professeurs qu'appartiennent, sous réserve de l'approbation ministérielle, toutes les décisions relatives aux intérêts généraux de l'établissement. L'exécution de ces décisions et la direction des services sont confiées à un Administrateur. Celui-ci doit être pris parmi les professeurs. Il est présenté par ses collègues et nommé par trois ans par décret du Président à la République, sur la proposition du Ministre. Il préside l'Assemblée, dont le bureau comprend, à côté de lui, un vice-président, nommé selon les mêmes règles, et un secrétaire, choisis l'un et l'autre parmi les professeurs.

Par une loi du 31 décembre 1932, l'établissement, qui déjà était investi de la personnalité civile, a été également doté de l'autonomie financière. Un décret du 5 octobre 1990 portant organisation du Collège de France, modifie les textes antérieurs (décrets de 1911 et 1935). Il stipule notamment que « le Collège de France est administré par l'Assemblée du Collège de France. Il est dirigé par un administrateur assisté de deux directeurs adjoints, l'un chargé des affaires culturelles et des relations extérieures, l'autre chargé des affaires administratives et financières. Il est doté d'un Conseil d'établissement ».

L'Assemblée du Collège de France comprend les 52 professeurs titulaires avec voix délibérative ; les deux professeurs associés dans les chaires européenne, internationale et de création artistique peuvent y siéger avec voix consultative. Elle détermine la politique scientifique de l'établissement et joue également le rôle d'un Conseil d'administration. L'avis du Conseil d'établissement — qui comprend, outre l'Administrateur, neuf professeurs, quatorze représentants élus des personnels et quatre personnalités extérieures — doit précéder la délibération de l'Assemblée dans les matières énumérées par le décret.

Voici la liste des Administrateurs du Collège, depuis l'institution de ce titre :

LOUIS LEFÈVRE-GINEAU (1800-1823), ISAAC SILVESTRE DE SACY (1824-1838),
LOUIS THÉNARD (1838-1840), JEAN-ANTOINE LETRONNE (1840-1848), JULES

BARTHÉLÉMY SAINT-HILAIRE (1848-1852), Xavier DEPORTETS (1852-1853), Wilhelm RINN (1853-1854), Stanislas JULIEN (1854-1873), Édouard LABOULAYE (1873-1883), Ernest RENAN (1883-1892), Gaston BOISSIER (1892-1894), Gaston PARIS (1894- 1903), Émile LEVASSEUR (1903-1911), Maurice CROISSET (1911-1929), Joseph BÉDIER (1929-1936), Edmond FARAL (1937-1954), Marcel BATAILLON (1955-1965), Étienne WOLFF (1966-1974), Alain HOREAU (1974-1980), Yves LAPORTE (1980-1991), André MIQUEL (1991-1997), Gilbert DAGRON (1997-2000), Jacques GLOWINSKI (2000-2006), Pierre CORVOL.

V. DONATIONS

Les ressources mises à la disposition du Collège par divers donateurs lui permettent, chaque année, de favoriser certains efforts de la pensée scientifique.

Don Singer-Polignac

Le Collège de France a reçu depuis 1950, en souvenir de Winnaretta SINGER, princesse Edmond de POLIGNAC, des dons importants dont les revenus doivent servir, de façon générale, « au progrès des connaissances ». L'affectation précise des fonds est déterminée chaque année par l'Assemblée des professeurs.

Donations Gustave Schlumberger

Par décret du 24 juin 1932, l'administrateur du Collège de France a été autorisé à accepter les legs faits au Collège par Gustave SCHLUMBERGER. Les revenus des sommes provenant de ces legs doivent être affectés d'une part à des études d'histoire et d'archéologie byzantines, d'autre part à des études de numismatique.

Donation Jean Ébersolt

M^{me} Jean ÉBERSOLT a fait une donation en 1968 dont les arrérages doivent être affectés au développement des études d'Histoire et civilisation de Byzance.

Donation Voronoff

Par décret du 28 septembre 1920, l'administrateur du Collège de France a été autorisé à accepter, au nom du Collège, la donation faite à cet établissement par M^{me} Frances Evelyn BOSTWICK, épouse VORONOFF, pour la création et l'entretien d'une « Station de chirurgie expérimentale, fondation Voronoff ».

Depuis le décès de la donatrice, et selon sa volonté, le revenu annuel est attribué aux laboratoires de biologie, d'histologie ou autres laboratoires similaires, selon l'avis de l'Assemblée des professeurs.

Fondation Paul Dellheim

Par décret du 5 juin 1956, l'administrateur du Collège de France a été autorisé à accepter le legs fait au Collège de France par M^{me} J. DELLHEIM « pour aider les jeunes savants peu fortunés qui, après avoir fait de fortes études, seront jugés aptes à poursuivre leurs travaux dans les laboratoires du Collège de France, en vue de recherches scientifiques susceptibles de contribuer au soulagement de l'humanité ». Le prix Dellheim pour l'année 2004 est attribué à M. FAZILLEAU, pour l'année 2005 à M. LIYUAN et pour l'année 2006 à M. Mariano SIGMAN. Le prix Dellheim est attribué en 2007 à M. Stéphane ROMERO.

Fondation Antoine Lacassagne

Par décret du 6 janvier 1964, l'administrateur du Collège de France a été autorisé à accepter le don fait au Collège de France par Antoine LACASSAGNE, qui fut titulaire de la chaire de *Médecine expérimentale* (de 1951 à 1954), du montant du prix de 10 000 dollars que lui a décerné l'organisation des Nations Unies pour ses travaux sur le cancer.

Les revenus de cette somme permettent d'inviter de jeunes biologistes français ou étrangers à venir chaque année au Collège exposer, en français, les résultats de leurs recherches.

L'Assemblée des professeurs du 20 février 1977, a décidé que désormais serait attribué un prix Antoine Lacassagne auquel seraient associées deux conférences ; son montant est de 1 600 €.

Des conférences ont été données en 1966, par le Docteur J. HAREL ; en 1967, par M. François GROS ; en 1968, par le Docteur Patrick DEROME ; en 1970, par M. Georges N. COHEN ; en 1971, par le Docteur Michel BOIRON ; en 1972, par M. François CHAPEVILLE ; en 1973, par M^{me} Nicole LE DOUARIN ; en 1974, par M. Claude KORDON ; en 1975, par M. Luc MONTAGNIER ; en 1976, par M. Jean- Paul LÉVY ; en 1977, par M. Robert M. FAUVE.

Prix décerné en 1977 à M^{me} Andrée TIXIER-VIDAL, en 1978 à M. Serge JARD, en 1979 à M. Michel IMBERT, en 1980 à M. Jacques GLOWINSKI, en 1981 à M. Guy BLAUDIN DE THÉ, en 1982 à M. Jean GIRARD, en 1983 à M. Pierre FREYCHET, en 1984 à M. François CUZIN, en 1985 à M. Michel HAMON, en 1986 à M. Dominique STEHELIN, en 1987 à M. Emmanuel PIERROT-DESEILLIGNY, en 1988 à M. Pierre TIOLLAIS, en 1989 à M. Jean-François NICOLAS, en 1990 à M. Philippe KOURILSKY, en 1991 à M^{me} Françoise DIETERLEN, en 1992 à M^{me} Anne-Marie THIERRY, en 1993 à M. Gérard COULY, en 1994 à M. Alain DOUCET, en 1995 à M. Antonio COUTINHO, en 1996 à M. Jean-Antoine GIRAUD, en 1997 à M. Alexei GRANTYN, en 1998 à M^{me} Marie-Aimée TEILLET, en 1999 à M. Jules-Alphonse HOFFMANN, en 2002 à M. Werner GRAF, en 2004 à M. Michel BORNENS, en 2005 à M^{me} Ana CUMANO, en 2006 à M. Filippo RIJLI, en 2007 à M. Thomas BOURGERON.

Legs Antoine Meillet

Par décret du 1^{er} septembre 1937, l'administrateur du Collège de France a été autorisé à accepter le legs fait au Collège par Antoine MEILLET, qui fut titulaire de la chaire de *Grammaire comparée* (de 1906 à 1936). Les revenus de ce legs sont affectés à des études de linguistique théorique, suivant les vœux du donateur.

Fondation Claude-Antoine Peccot

Plusieurs donations successives (en 1886, en 1894, en 1897, en 1902) ont permis de créer d'abord des bourses, transformées par la suite en prix ; puis, en outre, à partir de 1900, une charge de cours, au bénéfice de mathématiciens âgés de moins de trente ans et s'étant signalés dans l'ordre des mathématiques théoriques ou appliquées.

Voici, depuis l'origine, la liste des personnes qui ont bénéficié des prix ou ont reçu la charge du cours :

BOURSES ET PRIX

À partir de 1885 : L. BORTNIKER, Jacques HADAMARD, Élie CARTAN, Jules BOCQUET, Jules DRACH, Louis-Emmanuel LEROY, Adolphe BÜHL, Gabriel MESURET, Pierre FATOU, René-Maurice FRÉCHET, Henri GALBRUN, Osée MARCUS, Jean CHAZY, Albert LABORDE-SCAR, Paul FRION, Gabriel PÉLISSIER, René GARNIER, Emmanuel FAURÉ-FREMIET, Émile TERROINE, ROUX, Maurice GEVREY, F. LAFORE, Joseph MARTY, Georges GIRAUD, Maurice JANET, COTY, Paul LÉVY, Gaston JULIA, Léon BRILLOUIN, Marcel COURTINES, Szolem MANDELBROJT, Yves ROCARD, Wladimir BERNSTEIN, Henri CARTAN, André WEIL, Jean DIEUDONNÉ, Paul DUBREIL, René DE POSSEL, Jean LERAY, Georges BOURION, Jean-Louis DESTOUCHES, Jacques SOLOMON, Claude CHEVALLEY, Frédéric ROGER, Daniel DUGUÉ, Gérard PETIAU, Hubert DELANGE, Jacques DUFRESNOY, Laurent SCHWARTZ, Jacqueline FERRAND, Roger APÉRY, Jacques DENY, Jean-Louis KOSZUL, Jean COMBES, Jean-Pierre SERRE, Paul MALLIAVIN, Maurice ROSEAU, Bernard MALGRANGE, François BRUHAT, Pierre CARTIER, Paul-André MEYER, Marcel FROISSART, Michel DEMAZURE, Gabriel MOKOBODZKI, Hervé JACQUET, Haïm BRÉZIS, Alain CONNES, Grégory CHOUDNOVSKY, Jean-Pierre DEMAILLY, Jean-Benoît BOST, Noam ELKIES, Laurent LAFFORGUE, Philippe MICHEL, Vincent LAFFORGUE, Cédric VILANI, Gaëtan CHENEVIER.

CHARGÉS DE COURS

| | |
|--------------------------|------------------------|
| 1900. Émile BOREL. | 1907. Pierre BOUTROUX. |
| 1901. Émile BOREL. | 1908. Pierre BOUTROUX. |
| 1902. Émile BOREL. | 1909. Ludovic ZORETTI. |
| 1903. Henri LEBESGUE. | 1910. Émile TRAYNARD. |
| 1904. René BAIRE. | 1911. Louis RÉMY. |
| 1905. Henri LEBESGUE. | 1912. Jean CHAZY. |
| 1906. Guillaume SERVANT. | Albert CHATELET. |

1913. Arnaud DENJOY.
 1914. Édouard-René GARNIER.
 Maurice GEVREY.
 1915. Édouard-René GARNIER.
 1918. Gaston JULIA.
 1919. Georges GIRAUD.
 Paul LÉVY.
 1920. Léon BRILLOUIN.
 Gaston JULIA.
 1921. Maurice JANET.
 1922. René THIRY.
 1923. Robert DELTHEIL.
 Torsten CARLEMAN.
 1924. René LAGRANGE.
 1925. Marcel LEGAUT.
 1926. Henri MILLOUX.
 1927. Joseph KAMPÉ DEFÉRIET.
 Yves ROCARD.
 1928. Szolem MANDELBROJT.
 1929. Jean FAVARD.
 1930. Wladimir BERNSTEIN.
 1931. Jean DELSARTE.
 1932. Henri CARTAN.
 André WEIL.
 1933. Jean DIEUDONNÉ.
 Paul DUBREIL.
 1934. René DEPOSSEL.
 Jean LERAY.
 1935. Marie-Louise
 DUBREIL-JACOTIN.
 1936. Georges BOURION.
 Jean-Louis DESTOUCHES.
 1937. Jacques SOLOMON.
 Claude CHEVALLEY.
 1938. Frédéric MARTY.
 1941. Claude CHABAUTY.
 1942. Gérard PÉTIAU.
 1943. Jean VILLE.
 Marie-Antoinette TONNELAT.
 1944. Hubert DELANGE.
 Jacques DUFRESNOY.
 1945. André LICHNEROWICZ.
 1946. Laurent SCHWARTZ.
 Jacqueline FERRAND.
 1947. Gustave CHOQUET.
 1949. Roger APÉRY.
 1950. Jacques DENY.
 1951. Jean-Louis KOSZUL.
 Evry SCHATZMAN.
 1952. Roger GODEMENT.
 Michel HERVÉ.
 1953. Jean COMBES.
 1954. Yvonne FOURÈS-BRUHAT.
 1955. Jean-Pierre SERRE.
 1956. Paul MALLIAVIN.
 Maurice ROSEAU.
 1957. Jean-Pierre KAHANE.
 1958. Marcel BERGER.
 Alexandre GROTHENDIECK.
 1959. Jacques-Louis LIONS.
 Bernard MALGRANGE
 1960. François BRUHAT.
 1961. Pierre CARTIER.
 1962. Jacques NEVEU.
 1963. Jean-Paul BENZÉCRI.
 Philippe NOZIÈRES.
 1964. Paul-André MEYER.
 1965. Marcel FROISSART.
 Pierre GABRIEL.
 1966. Yvette AMICE.
 1967. Michel DEMAZURE.
 Jean GINIBRE.
 1968. Uriel FRISCH.
 Pierre GRISVARD.
 1969. Yves MEYER.
 Claude MORLET.
 Michel RAYNAUD.
 1970. Gabriel MOKOBODZKI.
 Roger TEMAM.
 1971. Jean-Pierre FERRIER.
 Hervé JACQUET.
 Gérard SCHIFFMANN.
 1972. Louis BOUTET DE MONVEL.
 Pierre DELIGNE.
 1973. Jean-Michel BONY.
 François LAUDENBACH.
 1974. Haïm Brézis.
 Michel DUFLO.
 Jean ZINN-JUSTIN.
 1975. Jean-Marc FONTAINE.
 André NEVEU.
 Robert ROUSSARIE.
 1976. Alain CONNES.
 Bernard TEISSIER.

1977. Luc TARTAR.
Michel WALDSCHMIDT.
1978. Jean LANNES.
Arnauld BEAUVILLE.
1979. Bernard GAVEAU.
Grégory CHOUDNOVSKY.
1980. Gilles ROBERT.
1981. Michel TALAGRAND.
Gilles PISIER.
Christophe SOULÉ.
1982. Jean-Bernard BAILLON.
Jean-Luc BRYLINSKI.
1983. Jean-Loup WALDSPURGER.
1984. Pierre-Louis LIONS.
Guy HENNIART.
Laurent CLOZEL.
1985. Joseph OESTERLÉ.
1986. Jean-Pierre DEMAILLY.
1987. Jean-Michel CORON.
Jean-Christophe YOCOZ.
1988. Jean-Lin JOURNÉ.
Jean-Claude SIKORAV.
1989. Bernard LARROUTOUROU.
Jean-François LEGALL.
1990. Jean-Benoît BOST.
Benoît PERTHAME.
1991. Olivier MATHIEU.
Claude VITERBO.
1992. Claire VOISIN.
Fabrice BETHUEL.
Noam ELKIES.
1993. Marc Rosso.
François GOLSE.
1994. Ricardo PEREZ-MARCO.
Frédéric HELEIN.
1995. Éric SÉRÉ.
Loïc MEREL.
1996. Laurent LAFFORGUE.
1997. Christophe BREUIL.
Christine LESCOPE.
1998. Philippe MICHEL.
Wendelin WERNER.
1999. Emmanuel GRENIER.
Raphaël ROUQUIER.
2000. Vincent LAFFORGUE.
Frédéric LEROUX.
2001. Denis AUROUX.
Thierry BODINEAU.
2002. Franck BARTHE.
Cédric VILLANI.
2003. Laurent FARGUES.
Laure SAINT-RAYMOND.
2004. Artur AVILA.
Stefaan VAES.
2005. Laurent BERGER.
Emmanuel BREUILLARD.
2006. Erwan ROUSSEAU.
Jérémy SZEFTTEL.
2007. Karine BEAUCHARD.
Gaëtan CHENEVIER.
2008. Joseph AYOUB.
Julien DUBÉDAT.

Fondation Loubat

Par deux décrets en date du 16 avril 1902 et 28 juillet 1903, le Collège de France a été autorisé à accepter la donation faite par le duc de LOUBAT, membre associé de l'Institut de France, en vue de la fondation, dans l'établissement, d'un cours complémentaire d'*Antiquités américaines*.

Ce cours a été confié à Léon Lejeal (1902-1907), puis au docteur Louis CAPITAN (1908-1929). Depuis 1939, les revenus de cette fondation ont permis de demander des conférences à des américanistes.

Voici la liste des conférenciers qui ont répondu à l'appel du Collège :

1939. Jacques SOUSTELLE.
1941. André LEROI-GOURHAN.
1942. Raoul d'HARCOURT 1943
Maurice LEENHARDT.
1945. Marcel GIRAUD.
1946. Henri VALLOIS.
1948. Guy STRESSER-PÉAN.
1950. Claude LÉVI-STRAUSS.

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1952. Paul RIVET. | 1977. Nathan WACHTEL. |
| 1953. Alfred MÉTRAUX. | 1980. Christian DUVERGER. |
| 1955. Jehan VELLARD. | 1995. Serge GRUZINSKI. |
| 1965. Pierre CLASTRES. | 1996. Philippe DESCOLA. |
| 1969. Frédéric ENGEL. | 1997. Carmen BERNAND. |
| 1973. A. LAMING-EMPERAIRE. | 1998. Jacques GALINIER. |
| 1974. Jean-Claude QUILICI. | 2002. Danielle LAVALLÉE. |
| 1975. Georges LARROUY. | 2004. Jon LANDABURU. |

Fondation Michonis

Par décret du 10 mars 1903, M. G. MICHONIS a légué au Collège de France une somme dont les revenus doivent servir à « faire faire, toutes les fois que ce sera possible, par un savant ou un penseur étranger désigné par les professeurs ou l'administrateur du Collège de France, et qui sera, autant que les circonstances le permettront, au moins une fois sur trois un philosophe ou un historien de sciences religieuses, une série de conférences ». L'exécution des volontés de M. MICHONIS a commencé en 1905.

Voici la liste des conférenciers invités par le Collège :

- | | |
|---|--|
| 1905. Édouard NAVILLE. Franz CUMONT. | 1930. Georges D. BIRKOFF. |
| 1906. Guglielmo FERRERO. | 1933. Magnus OLSEN. |
| 1908. Charles MICHEL. XÉNOPOL. | 1934. Harl JABERG. Jacob JUD. |
| 1910. Christophe NYROP. Édouard MONTET. | 1935. Stanislas KOT. |
| 1912. LORENTZ. GOMPERZ. | 1936. Jacques PIRENNE. |
| 1914. Maxime KOWALEWSKY. | 1937. Albert MICHOTTE. |
| 1915. Georges DOUTREPONT. DELANNOY. Albert BRACHET. | 1938. Giorgio LEVI DELLA VIDA. |
| 1916. Charles DE LA VALLÉE-POUSSIN. | 1940. HROZNY. |
| 1917. Joséphine IOTEYKO. | 1942. Jean PIAGET. |
| 1918. Paul FRÉDÉRICQ. | 1943. Franz CUMONT. |
| 1919. Henri PIRENNE-ANESAKI. | 1945. Alexandre ROSETTI. |
| 1920. Michel ROSTOVITZEFF. JORGA. | 1947. Georges DOSSIN. Hans SELYE. |
| 1922. Albert EINSTEIN. | 1948. Charles DETOLNAY. |
| 1923. Raffaele ALTAMIRA. | 1951. Étienne LAMOTTE. |
| 1924. Ettore PAIS. | 1956. Gino LUZZATTO. Walter E. PETRASCHECK. |
| 1925. Holger PEDERSEN. | 1961. Théodor W. ADORNO. |
| 1926. Nicolas ALEXEIEFF. | 1965. V.I. ABAEV. |
| 1927. Ernest MURET. | 1968. Théodor W. ADORNO. |
| 1929. Wolfgang KOEHLER. | 1973. Ludovico GEYMONAT. |
| | 1984. Jean RUDHART. |
| | 1989. David WIGGINS. |
| | 2002. Oleg GRABAR. |
| | 2007. Philippe BORGEAUD. |

Fondation Saintour

Par décret du 25 juillet 1889, l'administrateur du Collège de France a été autorisé à accepter le legs fait au Collège de France par le D^r SAINTOUR pour la fondation d'un prix. Ce prix, périodiquement revalorisé, est décerné tous les deux ans par l'Assemblée des professeurs, sur la présentation qui lui est faite, d'après un roulement déterminé, par l'une des trois sections instituées à cet effet. Chaque section regroupe les titulaires de chaire pour lesquels les différentes Académies composant l'Institut ont concurremment avec le Collège le droit de présentation. Les trois sections comprennent ensemble la totalité des professeurs.

Ce prix a été attribué depuis sa fondation (1893) à M. MATIGNON, M. CHASSINOIT, M. Abel LEFRANC, M. Philippe GLANGEAUD, M. LAURENT, M. CHAUVIN, M. HALLION, M. LENESTOUR, M. LACÔTE, M. Ernest CHARLES, M. Léon LECORNU, M. HOMO, M. Jules CHAUVIN, M. Paul LANGEVIN, M. Gaston COLIN, M. Gaston COHEN, M. Pierre LEROUX, M. Georges MAYER, M. Alexandre DUFOUR, M. Alfred ERNOUT, M. Louis BODIN, M. Paul MAZON, M. René HENRY, M. Julien BARAT, M^{lle} CHEVROTON, M^{lle} LOYEZ, M. DELARUELLE, M. VALOIS, M. CHABOT, M. Édouard SALLES, M. COPAUX, M. Claude BLANCHET, M. Jules BLOCH, M. BOUDRÉAUX, M. GAFFIOT, M. VIROLLEAUD, M. BRILLAUT, M. Henri CLOUZOT, M. Georges LECARPENTIER, M. Achille MILLIEN, M. CHAMPY, M. LEROUX, M. LÉVY, M. et M^{me} MAROUSEAU, M. LEJEUNE, M. Terroine, M. ROUX, M^{me} BOUDRÉAUX, M. OUVERIAUX, M. FOULET, M^{lle} BLANCHARD DEMONGE, M. BOULARD, M. Bernard LEROY, M. André PÉZARD, M. RANDOUIN, M^{lle} IOTAYKO, M. Prosper ALFARIC, M. DOUTREPONT, M^{lle} MAITRET, M. DELAPPARENT, M. Alfred QUINQUAUD, M. MEYERSON, M. Henri HEINE, M. Taha HUSSEIN, M. André VAILLANT, M. MARTY, l'abbé BUSSON, M. SARTRE, M. FRÉJACQUES, M. Émile BENVENISTE, M. SOMMERFELT, M. CARIDROIT, M. MISCONI, M. BAUDOT, M. Albert HOUSTIN, M^{lle} Marie COCHET, M. MILLON, M^{lle} MARCHAL, M^{lle} BEZARD, M. CONTINEAU, M. UMBEGAUN, M. P. NOAILHON, M. Boris EPHRUSSI, M. CASTERAS, M. SALOVINE, M. SAMARA, M. MARTINI, M. Paul ÉMARD, M^{lle} Alice HULUBET, M. Robert COURRIER, M. Jean FILLIOZAT, M. Pierre PASCAL, M. Marc COHN, M. Maurice LEENHARDT, M. Étienne WOLFF, M^{me} D'ALSO, M. CHAPIRE, M. ROLLAND, M. BIQUARD, M. Jean FOURQUET, M. André CHEVALIER, M. Albert DAUZAT, M. René CLOZIER, M. Jules DRIESSENS, M. René PINTARD, M. KLEIN, M. René VALLOIS, M. Charles MORAZÉ, M. A. JOST, M. Marcel SIMON, M. LEMAGNEN, M. Paul-Henri MICHEL, M. André ADAM, M^{me} SKREB-GUILCHER, Rév. Père ESTUGIÈRE, M. Yves LECORRE, M. Adigard des GAUTRIES, M. Pierre RANCASTEL, M. Armand HAMPÉ, M. Jacques FONTAINE, M. Roger GUILLEMIN, M. Louis-Charles DAMAIS, M. Jean POUILLOUX, M. Guy LASSERRE, M. Paul KESSLER, M. Paul GARELLI, M^{me} Martha SPITZER, M. Henri ROLLAND, M. Paul PELISSIER, M. André LANDESMAN, M. Jean RICHÉ, M. W. STREIFF, M. Valentin NIKIPROWETZKY, M. Richard GASCON, M. Gilles GRANGER, M. Hans GLATTLI, M^{lle} Odette TAFFANEL, M. Michel GAUDIN, M. Hervé SAVON, M. Victor GOLDSCHMIDT, M. Neil SULLIVAN, M. Venceslas KRUTA, M. M. FLATO, M. R. TURCAN, M. Daniel ESTÈVE, M. Jean-

Pierre MAHÉ, M. André LANGANEY, M. Jean-Marie DURAND, M^{me} Marianne MAHN-LOT, M. Loïc MEREL, M. Willy CLARYSSE, M. Claude GHESQUIÈRE, M. Pierre MILZA, M. PIEMONTESE, M. Christian GIAUME.

Fondation Hugot du Collège de France

En 1977, l'Assemblée des Professeurs du Collège de France décidait à l'unanimité de créer une fondation dite *Fondation Hugot du Collège de France* consacrée, conformément aux intentions de ses bienfaiteurs, Hélène et Jean-Pierre Hugot, à favoriser au mieux de ses moyens et en étroit accord avec le Collège de France, « la rencontre de diverses disciplines qui œuvrent à la connaissance, à la formation et à l'épanouissement de l'homme, le rapprochement, par delà toutes les frontières, des meilleurs esprits animés de ce même souci ».

Pour ce faire, la Fondation s'efforce de développer toutes études, recherches et activités ayant un double caractère à la fois humaniste et pluridisciplinaire.

Le Conseil d'État, par décret en date du 7 février 1979, faisait droit à la demande de l'Assemblée reconnaissant comme établissement d'utilité publique autonome ladite Fondation.

En 2001, le Conseil d'Administration de la Fondation a décidé de la création d'un « *Prix de la Fondation Hugot du Collège de France* ». Ce prix consiste en l'attribution d'un poste de Maître de conférences au Collège de France (traditionnellement pour un an, éventuellement renouvelable une fois) ainsi qu'une somme de 4 000 € versée par la Fondation Hugot. Il a été décidé que ce prix serait attribué dans une discipline différente chaque année.

Le premier lauréat, pour l'année 2003-2004, est un mathématicien mexicain, M. Ricardo URIBEVARGAS. Le lauréat de l'année 2004-2005 est M. Han HEE-JIN, philosophe coréen, celui de 2005-2006 est M. Wouter HENKELMAN, historien néerlandais et celui de 2007-2008 est M. Jacques BOUTET DE MONVEL, biophysicien de la cochlée.

Station Marine de Concarneau

La Station de Biologie Marine de Concarneau a été fondée en 1859 par Victor COSTE titulaire de la chaire d'Embryogénie au Collège de France. L'établissement ainsi créé, connu également sous le nom de Vivier-Laboratoire fut le premier d'une longue série : Naples, Roscoff, Banyuls, Plymouth, Woods Hole.

C'est à Concarneau que furent réalisés les premiers élevages de poissons marins. Les études de Laurent CHABRY dans les années 1880 ont apporté les bases techniques et conceptuelles de l'embryologie expérimentale.

Plus près de nous, les travaux de Jean ROCHE et de ses collaborateurs ont jeté les bases d'une biochimie comparée s'appuyant sur la grande diversité structurale et fonctionnelle des organismes marins.

Ainsi, la Station de Biologie Marine de Concarneau a offert sur près de 140 ans, l'exemple d'une recherche parfois marginale au regard des activités pratiquées dans les autres laboratoires marins : endocrinologie comparée, écobiochimie, biologie des espèces des grands fonds sous leurs aspects fondamentaux mais aussi pratiques : biotechnologies, enzymes, biomatériaux, gestion de l'espace marin.

Depuis 1996, la station est devenue Station de Biologie Marine du Muséum National d'Histoire Naturelle et du Collège de France, la gestion scientifique et administrative étant assurée dans le cadre du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Un programme de réhabilitation des viviers, partie historique du laboratoire, d'extension du Marinarium, exposition ouverte au public et de modernisation des locaux scientifiques et de l'accueil des chercheurs et stagiaires a été élaboré. Ce projet bénéficie du concours du Collège de France, du Muséum, de fonds européens et de l'aide des collectivités locales.

Fondation du Collège de France

Le décret de création de la *Fondation du Collège de France*, reconnue d'utilité publique, a été publié au Journal officiel du 7 avril 2008. Cette Fondation a pour but, dans l'esprit du Collège de France et de son ouverture, le soutien, le développement et la valorisation des activités d'enseignement, de recherche, de formation, de diffusion des connaissances, en France et à l'étranger.

Les fonds privés mobilisés permettront de répondre aux besoins de financement de projets de recherche de l'Institution, d'accroître les ressources nécessaires à l'animation de la vie scientifique des chaires, de moderniser des laboratoires, d'acquérir des équipements techniques de dernière génération, d'amplifier la formation des jeunes chercheurs, de favoriser l'accès aux connaissances et aux dernières recherches menées par les chaires et par les équipes accueillies. Ils serviront l'exigence d'une recherche de haut niveau tournée vers la société.

La Fondation est administrée par un Conseil constitué de 12 membres (le collège des membres fondateurs constitué de professeurs de l'Institution, le collège des personnalités qualifiées qui fait appel à des personnalités de la société civile et académique et le collège des donateurs). La composition du Conseil illustre la volonté de dialogue et d'échange de la Fondation avec la société civile et les acteurs du monde économique. Le Conseil d'administration est assisté d'un Comité d'orientation scientifique composé de 6 à 8 membres issus du corps professoral du Collège de France.